

Spécification CHSJ 2021

Pour toutes les désignations fonctionnelles des individus, seule la forme féminine est utilisée dans ce texte par souci de simplicité. Toutefois, elles s'appliquent aux personnes de sexe masculin et féminin.

Avant-propos

Sur la base du Règlement de volleyball (RV) et des adaptations situationnelles du RV, le Bureau suisse de volleyball (BSV), en concertation avec le Comité central (CC), la Commission des juniors (CRI) et la Commission des championnats (CCHI), publie la directive suivante pour la mise en œuvre du tournoi des Championnats suisses juniors (CHSJ) au printemps 2021.

Les ajustements du mode CHSJ et des directives pour l'exécution des tournois, par rapport au RV 20/21, sont nécessaires pour pouvoir mettre en œuvre une exécution des CHSJ sous l'influence des mesures de lutte contre la pandémie de Corona.

La devise des CHSJ 2021 est "Nous voulons jouer au volley!". Les CHSJ sont destinées à mettre un terme agréable à une saison 2020/2021 très difficile.

Swiss Volley (SV) considère qu'il est de son devoir d'organiser les CHSJ 2021 de manière à respecter le slogan de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de Swiss Olympic (SO) de tout faire pour minimiser le risque d'infection. Cela concerne :

- planification en réduisant au maximum le nombre de contacts par événement ; et
- les concepts de protection le jour du match pour éviter la contagion.

Les CHSJ doit néanmoins offrir un cadre digne de ce nom aux équipes participantes afin qu'il reste dans le bon souvenir des joueurs*euses. Il est donc très important pour SV que les protocoles du tournoi soient respectés. Le bureau de SV soutient les personnes responsables de l'organisation (en bref : les organisateurs) sur ces points au mieux de ses capacités.

Tout club/individu ou entité légale peut se porter candidat pour accueillir ces tournois, indépendamment de sa participation aux CHSJ.

Général	Description
Nom de l'événement	Championnat suisse junior M13, SAR et Tournoi final M15/M16-M23
Mode	Le mode actuel des CHSJ est publié sur le site web du SV :
Déviations VR	<p>En février, en raison de la pandémie de COVID 19, le nouveau mode CHSJ annoncé diffère en certains points du RV 20/21. Les écarts ont été corrigés dans les directives datée du 11/04/2021.</p> <p>Le RV et les directives sont disponibles sur ce lien : https://www.volleyball.ch/fr/federation/services/downloads/reglements/</p>
Principes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> – Spécifications – Charte d'éthique de SV – Règlement du volley-ball (RV) – Code de conduite – Liste des rendez-vous en cours, dates importantes – Protocoles et disposition des tribunaux – COVID 19 Concepts de protection Swiss Volley
Dates	Les dates et heures importantes des Championnats suisses juniors sont fixées par la CRI et la CCHI et publiées par SV sur le site internet .
Contact	L'organisateur doit définir une personne de contact pour la SV et une autre pour les clubs. La communication entre l'organisateur et la SV ou l'organisateur et les clubs passe toujours par cette personne.
Frais et propre	<ul style="list-style-type: none"> – Au CHSJ, SV travaille en collaboration avec "cool and clean", le programme national de prévention de Swiss Olympic. SV s'engage en faveur de la protection contre le tabagisme passif et de l'application du règlement sur la protection des jeunes contre l'alcool au CHSJ. – Afin d'atteindre ces objectifs et de protéger préventivement les jeunes athlètes contre le tabagisme, du matériel d'information, d'étiquetage et de promotion "cool and clean" sera mis à la disposition de l'organisateur sur demande. – Ce matériel reste avec lui après la fin du tournoi.
Restauration	<ul style="list-style-type: none"> – L'organisateur peut fournir un repas payant, sportif et copieux aux équipes participantes. Dans ce cas, il s'efforce de fixer les heures de repas en fonction de l'horaire de jeu et veille au bon déroulement du repas. – Les équipes ne sont pas obligées d'utiliser l'offre de restauration.

Infrastructure	Description
Nombre de champs	<p>1ère journée du CHSJ M13, 1er et 2ème journée du CHSJ SAR, tournoi final M15/M16-M23 : 4 groupes</p> <p>Une salle triple est nécessaire pour l'événement (homologation de salle des différents champs C, catégories M19/M20 et M23 B). Le terrain de jeu central (catégorie M13 : 6,1 m x 13,4 m = terrain de badminton avec ligne de 2 mètres) sera mis en place.</p> <p>2ème journée de la CHSJ M13 : groupes de 6 joueurs</p> <p>Une salle triple est nécessaire pour l'événement (homologation de la salle des courts simples C). 3 terrains de jeu (6,1 m x 13,4 m = terrain de badminton avec ligne de 2 mètres) seront installés.</p>
Température	L'organisateur veille à ce que la température dans les salles soit comprise entre 16 et 25 degrés Celsius.
Internet	<p>L'organisateur veillera à ce qu'une connexion internet soit disponible dans les salles, à l'exception des tournois de la catégorie M13.</p> <p>La connexion Internet peut être établie directement par un téléphone mobile ou assurée par un réseau local W-LAN. En cas de problème avec ce point, veuillez à contacter SV en temps utile.</p>
Plan du tribunal	<p>SV a fait une suggestion concernant l'aménagement du terrain (lien).</p> <p>Cela peut être modifié en consultation avec SV.</p> <p>Il est obligatoire qu'un drapeau suisse soit placé dans le hall en direction de la tribune (veuillez emprunter vous-même le drapeau suisse auprès de la municipalité). En outre, l'organisateur est libre d'accrocher d'autres drapeaux (du club d'appartenance, du canton, de la commune).</p>
Points de match	L'organisateur fournira trois balles de match et des balles d'échauffement par terrain, sauf pour la catégorie M13, où il ne fournira que les balles de match.
Porte-manteaux	Chaque équipe doit disposer de son propre vestiaire fermant à clé.
Zone de loisirs	Chaque équipe se verra attribuer une zone dans le hall, qu'elle ne devra quitter que pour les matchs ou pour l'échauffement.
Antidopage	Une salle avec au moins une toilette doit être disponible pour les contrôles antidopage. Il peut également s'agir d'une utilisation temporaire d'un vestiaire autrement utilisé.
Approche/stationnement	<ul style="list-style-type: none"> – L'organisateur fournit gratuitement des places de parking pour les équipes et les officiels (au moins deux places de parking par équipe). Les places de stationnement doivent être clairement signalées. – Les indications pour se rendre à la salle doivent être bien décrites dans l'invitation pour les déplacements en transports publics et en voiture et clairement signalées sur place.

Organisation Comité	Description
	L'organisateur désigne un responsable pour les postes suivants, ils peuvent également avoir plus d'une fonction, tant que cela n'affecte pas le déroulement du tournoi.
Salle responsable	<ul style="list-style-type: none"> - être à la disposition des équipes et des SV les jours de match pour répondre aux questions (allemand et français) ; - pour diriger la réunion technique pour les équipes ; - pour former le tribunal des paris ; - pour organiser le bon déroulement du tournoi ; - de prendre en charge les éventuels soins d'urgence (sauvetage, etc.) ; - assurer le bon déroulement des cérémonies d'ouverture et de clôture.
Haut-parleur	<ul style="list-style-type: none"> - Communication en allemand et en français - avantageusement aussi en italien - langue - L'orateur dirige le programme <ul style="list-style-type: none"> o pour faire l'accueil des équipes ; o de présenter les joueurs avant les deux premiers matchs selon le protocole ; o de jouer l'hymne national suisse avant les deux premiers matches (utilisez l'hymne national de SV !) o par les cérémonies d'ouverture et de clôture ;
Responsable de la communication	<ul style="list-style-type: none"> - Prenez une photo officielle de chaque équipe avant le premier match ; - à la fin du tournoi, envoyez les photos d'équipe et éventuellement des photos sélectionnées de scènes de jeu à medien@volleyball.ch. - ces photos (sans filigrane) sont fournies gratuitement par l'organisateur Swiss Volley (droits d'utilisation inclus). - Toutes les photos sont prises avec une résolution d'au moins 300dpi.
Enregistreur, opérateur du tableau d'affichage et du score en direct	<ul style="list-style-type: none"> - Un tableau d'affichage et un téléphone portable ou une tablette (avec Google Chrome et connecté à Internet) doivent être fournis pour chaque terrain (exception catégorie U13 - pas de score en direct). - L'organisateur est responsable de la rédaction du rapport de match et du fonctionnement du tableau d'affichage et du score en direct. Cela nécessite au moins deux personnes, l'opérateur du tableau d'affichage pouvant également faire fonctionner le livescore. Les exceptions sont le 1er jour des U13 CHSJ, où les équipes fournissent l'arbitre.
Service médical d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> - L'organisateur fournit le matériel nécessaire aux premiers soins appropriés (trousse de secours, compresses froides, etc.). - Un service médical permanent dans la salle n'est pas obligatoire.
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - La sécurité des équipes et des spectateurs doit être garantie et toute exigence de la ville/canton (service de sécurité, etc.) doit être prise en compte.
Mesures de protection COVID-19	Les spécifications des concepts de protection COVID 19 de Swiss Volley et des exploitants des installations doivent être respectées.

Procédure	Description
Correspondance	<ul style="list-style-type: none"> – L'organisateur assure la correspondance du tournoi et il est obligatoire de disposer d'une adresse électronique qu'il gère quotidiennement. – L'inscription des équipes pour le CHSJ se fait via SV. SV fournira les données d'inscription et les listes d'équipes aux organisateurs après la date limite d'inscription.
Invitation d'équipe	<ul style="list-style-type: none"> – L'organisateur invite les équipes participantes. Swiss Volley met à disposition un formulaire pour l'invitation des équipes. L'invitation a le contenu suivant: <ul style="list-style-type: none"> ○ Heures et lieux d'enregistrement; ○ Horaires et lieu de la réunion technique ; ○ Extrait RV (voir point 1); ○ Note obligatoire : L'organisateur et SV ne peuvent être tenus pour responsables de la couverture d'assurance ni de l'absence d'assurance. ○ Proposer un service de restauration pour les équipes ; ○ Les vols peuvent être tenus pour les responsables ; ○ Itinéraire, parking pour les équipes et les spectateurs. ○ offrir éventuelle de cantine/buffet, prix compris ; – Ces informations seront envoyées aux équipes en allemand et en français.
Enregistrement / Licences / Listes d'équipes / Code de conduite	<p>Lors du check-in, les licences des joueurs et des officiels ainsi que le document signé "Code de conduite" doivent être remis par chaque équipe.</p> <ul style="list-style-type: none"> – L'organisateur imprime les listes d'équipes et les remet à l'entraîneur principal lors de l'enregistrement pour contrôle et suppression des joueurs excédentaires. Il est interdit d'ajouter des joueurs à la liste de l'équipe lors de l'enregistrement ! Il fait remarquer aux équipes que les numéros des joueurs ne peuvent plus être modifiés. Le rôle du capitaine peut être déterminé AVANT chaque match (avant le tirage au sort). – L'organisateur ou l'arbitre responsable vérifie les listes d'équipes et les licences correspondantes (la double licence dans le deuxième club ne peut être vérifiée que sur la licence !) AVANT le premier match. Les licences restent chez l'organisateur et sont rendues aux équipes après le dernier match. – Le club est responsable du fait que la liste d'équipe est remplie correctement et que les joueurs sont éligibles pour jouer. La liste des équipes est valable pour toute la journée et ne peut être modifiée. Tous les joueurs figurant sur les listes doivent être présents 30 minutes avant le début du match (mais pas déjà à l'enregistrement et pas pour tous les matchs). En cas de violation des règles, une équipe peut être disqualifiée ou un joueur ne peut être admis. – Si une équipe a oublié le document "Code de conduite", l'organisateur lui fournira la feuille. L'organisateur s'assure que le document est signé par toutes les équipes ou leurs entraîneurs principaux avant le début de la réunion technique du CHSJ. – Sur demande, l'organisateur copiera les listes d'équipes et les remettra aux entraîneurs SV et/ou nationaux responsables des jeunes joueurs. L'organisateur nettoie également les listes d'équipes sous forme électronique (fichier Excel) et les met à la disposition de SV par e-mail (nsm@volleyball.ch) après le tournoi, le dimanche soir.
Équipes de contrôle de sortie	<p>Lors de la cérémonie de clôture ou à l'occasion du dernier match, les licences seront rendues aux équipes.</p>

Réunion technique pour les équipes	<p>Avant le début du tournoi, le responsable de la salle organisera une réunion technique pour les équipes conformément au calendrier des matchs. Les entraîneurs principaux des équipes et le responsable de la salle doivent être présents à cette réunion technique.</p> <p>Contenu de la réunion technique</p> <ul style="list-style-type: none"> – Présentation des officiels de la salle et des entraîneurs principaux ; – Explications sur le fonctionnement et le mode du jeu – (Calendrier et plan du tournoi, calendrier des cérémonies d'ouverture et de clôture, ...) ; – Explications sur le protocole de jeu – (Hymne et présentation des joueurs, temps de jeu sur le terrain, zones d'échauffement, ...) ; – Toute règle spéciale ; – Élection de la meilleure équipe de joueurs/élection du joueur le plus utile ; – Formation de la cour de paris (voir point 5.5) ; –Autres informations (restauration, etc.).
Prix	<p>1ère journée du CHSJ M13- élection de l'équipe la mieux assortie</p> <ul style="list-style-type: none"> – La 1ère journée du CHSJ, la meilleure équipe d'arbitres sera élue. L'évaluation a lieu immédiatement après chaque match par les deux capitaines dont le match a été dirigé. Pour ce faire, l'organisateur utilise un système de points (3=très satisfait, 2=satisfait, 1=compromis). – S'il n'y a pas de résultat clair, l'organisateur déterminera l'équipe gagnante. <p>2ème journée de la CHSJ M13 & SAR, Tournoi final M15/M16-M23 - élection du joueur le plus précieux</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le deuxième jour de la CHSJ, le joueur le plus précieux de chaque groupe sera élu. Le choix est fait par les entraîneurs en votant jusqu'avant le dernier match. A cette fin, l'organisateur utilise des formulaires (équipe, numéro, nom). – S'il n'y a pas de résultat clair, l'organisateur détermine le joueur le plus précieux.
Ouverture officielle	<ul style="list-style-type: none"> – L'objectif de la cérémonie d'ouverture est de rappeler aux joueurs et aux officiels l'importance nationale de cet événement. Il aura lieu pendant le protocole du premier match. – SV fournit un protocole (lien) pour l'ouverture, l'organisateur assure sa mise en œuvre.
Cérémonie de clôture officielle	<ul style="list-style-type: none"> – Selon la catégorie et le jour de la CHSJ, une cérémonie de clôture officielle est prescrite. L'objectif de la cérémonie de clôture est de parvenir à une conclusion positive et commune. Les équipes sont tenues de participer avec tous les joueurs et officiels accrédités. – Le dernier jour de la CHSJ, les équipes gagnantes de SV recevront le titre de "champion suisse", un prix et des médailles d'or avec le numéro de l'année gravé. Les équipes classées deuxième et troisième recevront respectivement une médaille d'argent et de bronze. L'organisateur informera SV des personnes prévues pour recevoir les prix. SV a le droit, après consultation de l'organisateur, de fournir des représentants pour la remise des prix et des médailles. – SV fournit un protocole (lien) pour la cérémonie de clôture, l'organisateur se charge de sa mise en œuvre.

Gaming	Description
Règles du jeu	Les règles officielles du volleyball, le VR 20/21 et les suppléments au VR 20/21 décrits dans les informations sur l'équipe sont applicables.
Pas de spectacle en raison de la quarantaine	<p>Si une équipe ne peut pas participer à une journée du CHSJ en raison de la quarantaine de l'équipe (une quarantaine doit être confirmée par écrit par l'équipe médicale cantonale concernée), alors.....</p> <ul style="list-style-type: none"> – il sera considéré comme dernier du groupe lors d'un jour de match, mais pourra participer à nouveau lors d'un éventuel jour de match suivant. Si cela concerne plus d'une équipe d'un groupe, les places libres seront tirées au sort en fonction du classement des équipes présentes selon les résultats des matchs. – Le match de la 1ère et de la 2ème journée du CHSJ peut être reporté jusqu'au dernier moment. S'il ne peut être joué, l'équipe perd ce match. Cependant, il peut encore jouer dans un éventuel prochain tour. <p>Une équipe qui ne peut pas concourir en raison d'une quarantaine confirmée par le médecin cantonal respectif ne doit pas payer d'amende selon le RV.</p>
Scoring	<ul style="list-style-type: none"> – Les points sont attribués les jours du tournoi selon l'art. 32 du RV.
Composition de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> – Une équipe SAR, M16-M23, se compose de 19 personnes en maximum : 14 joueurs et 5 officiels (par exemple, 1 entraîneur principal, 2 entraîneurs adjoints, un physio et un médecin). Voir également le règlement Libera, RV Art. 75a. – Une équipe M15 se compose d'un maximum de 17 personnes : 12 joueurs et 5 officiels (par exemple, 1 entraîneur principal, 2 entraîneurs adjoints, un physio et un médecin). – Une équipe M13 est composée de maximum 10 (1ère journée du CHSJ) ou 11 (2ème journée du CHSJ) personnes : 8 joueurs et 2 officiels et la 2ème journée du CHSJ un arbitre junior qui siffle les matchs du tournoi. L'entraîneur n'a pas besoin de licence (RV Art. 214). – Les joueurs blessés peuvent être considérés dans le contingent de l'équipe si le nombre maximum de personnes n'est pas atteint.
Quota d'équipe	<ul style="list-style-type: none"> – Si, en raison de la situation épidémiologique, le nombre de personnes le jour du tournoi doit être limité, SV attribuera à chaque équipe un nombre maximum de personnes pouvant accéder au site le jour du match. – Seules les personnes définies au point "Composition de l'équipe" sont autorisées sur l'aire de compétition, les autres personnes du contingent de l'équipe doivent prendre place sur la tribune. L'organisateur n'est pas responsable de la restauration de ces personnes.
Tribunal des compétitions	<ul style="list-style-type: none"> – L'organisateur forme un tribunal de paris neutre. Il est composé de trois membres : <ul style="list-style-type: none"> ○ Arbitre principal (SAR, M15/M16-M23) ou un membre du CO (M13) ○ Deux autres personnes appartenant à des VR différents. – Il est recommandé que ces deux dernières personnes proviennent chacune d'une région différente de celle de l'organisateur (art. 200, al. 1 du RV). – Le tribunal des paris décide immédiatement et définitivement en cas de contestations, d'ambiguïtés et de litiges. Aucun recours n'est possible après le tournoi (RV art. 200, al. 2). – SV met à disposition un formulaire pour les cas de protestation à cet effet.
Feuilles de match et de position	<ul style="list-style-type: none"> – La feuille de match et les feuilles de position officielles seront utilisées. – Les exceptions à cette règle sont la catégorie M13, où une feuille de match simplifiée est utilisée et où les feuilles de position ne sont pas utilisées.
Service des résultats	<ul style="list-style-type: none"> – Dans la salle, les matchs, y compris les résultats, doivent être affichés. – À cette fin, SV fournit un fichier Excel protégé par un mot de passe. Les organisateurs doivent saisir électroniquement les résultats dans ce fichier et peuvent en afficher des extraits. Le dimanche soir, ils envoient le dossier complété par e-mail à SV (nsm@volleyball.ch). – Les droits de couverture nationale par la télévision en direct et le streaming en ligne ne peuvent être accordés que conjointement par les organisateurs et SV.

arbitres	<ul style="list-style-type: none"> – Journée 1 des M13 CHSJ : Aucun arbitre ne sera désigné. Tous les matchs seront arbitrés par un ou deux joueurs. La répartition sera effectuée par l'organisateur. – 2ème journée des M13 CHSJ : Chaque équipe amène un arbitre au tournoi. Ceux-ci mènent toujours un jeu en binôme. La répartition est effectuée par l'organisateur. – 1ère et 2ème journée SAR, M15/M16-M23 : Les arbitres seront désignés par la CRA. Tous les matchs seront arbitrés par deux arbitres.
Contrôler les listes et les licences des équipes	<p>Le contrôle des listes d'équipes avec les licences est fait par le chef d'arbitre ou l'organisateur AVANT le premier match de l'équipe respective. La liste des équipes est valable pour tout le tournoi et ne peut être modifiée (y compris les numéros des joueurs). Le rôle du capitaine peut être déterminé AVANT chaque match (avant le tirage au sort). Tous les joueurs figurant sur les listes doivent être présents 30 minutes avant le début du match (mais pas déjà à l'enregistrement et pas pour tous les matchs).</p> <ul style="list-style-type: none"> – M13 CHSJ : Au moins une licence Mini M13. L'autocar n'a pas besoin de licence (RV Art. 230). – SAR CHSJ: LLC, LLJ, LLR, LLN, DLN, DLR – M15/ M16 CHSJ : LLC, LLJ, LLR, LLN, DLN, DLR – M17/M18 CHSJ: LLJ, LLR, LLN, DLN, DLR – M19/M20 CHSJ : LLJ, LLR, LLN, DLN, DLR – M23 CHSJ : LLJ, LLR, LLN, DLN, DLR – Les licences sont examinées selon l'art. 91, al. 2d du RV. – Pour les permis manquants, l'art. 85 du RV et l'annexe 15 sont applicables. – En cas de violation des règles, une équipe peut également être disqualifiée rétroactivement. – Selon l'art. 43, al. 3 du RV, trois licences doubles au maximum dans le deuxième club sont autorisées lors des matchs des Championnats suisses juniors ou d'autres compétitions nationales, à l'exception des matchs des Championnats suisses juniors filles, lors desquels aucune licence double dans le deuxième club n'est autorisée. – Les clubs sont tenus de s'assurer que leurs licences ont été délivrées correctement. Cela concerne en particulier <ul style="list-style-type: none"> ○ Le contrôle du sexe du joueur ! ○ Le contrôle des équipes pour lesquelles la double licence a été délivrée ! Ceci n'est possible que sur la licence physique ! L'équipe doit correspondre à celle du CHSJ ! Il est essentiel de vérifier après avoir reçu la licence ! ○ Selon l'art. 14, al. 2 du RV, les joueurs qui ont été transférés dans une ligue nationale (1.Ligue-LNA) (impression de licence E) ne peuvent jouer dans un CHSJ que s'ils ont également le statut JFL (impression de licence JFL).
Règles officielles du jeu	<p>Selon la catégorie, des règles spéciales s'appliquent (Art. 252 - catégorie M15 filles, Art. 253 - catégorie M13).</p>
Discipline	<ul style="list-style-type: none"> – Seules les personnes définies dans la rubrique "Composition de l'équipe" sont autorisées à entrer dans l'aire de compétition et à participer au match en tant que joueurs ou officiels ou à s'asseoir sur le banc de touche. Pendant le match, seul l'entraîneur principal est autorisé à rester debout, toutes les autres personnes doivent s'asseoir sur le banc. – Les officiels sont des modèles pour leurs joueurs et doivent se comporter en conséquence. L'organisateur est prié de veiller à la discipline sur le terrain et de la faire respecter avec les moyens disciplinaires nécessaires. En cas de récidive, des sanctions seront appliquées conformément au règlement.

Marketing / Communication	Description
Exclusivité du secteur	<ul style="list-style-type: none"> – L'organisateur est libre d'attirer ses propres sponsors pour l'événement, à condition qu'ils respectent l'exclusivité industrielle des sponsors de l'association SV. – Les partenaires actuels de Swiss Volley se trouvent sur la page d'accueil du site https://www.volleyball.ch/fr/federation/partnerboard-swiss-volley/ – Les sponsors de l'association ont le droit d'obtenir ou de refuser une apparition pour la durée de l'événement jusqu'à 180 jours avant l'événement. – En cas de chevauchement avec les sponsors associatifs de Swiss Volley, l'organisateur doit en tout cas consulter le bureau avant de conclure le contrat. – Il est impératif de ne pas conclure de partenariat avec des sponsors associés au tabac, à la pornographie, à l'alcool (spiritueux) et aux armes.
Stands syndicaux	SV a le droit de placer 2 stands d'information et jusqu'à 4 panneaux par emplacement. Les frais et l'organisation sont à la charge de SV. Le SV contactera l'organisateur à l'avance.
Devoir d'information de la SV	L'organisateur informe SV sur demande de l'état d'avancement des préparatifs. Si le SV le juge nécessaire, une réunion avec le CO peut être demandée.
Logos	Le logo de SV et les logos des sponsors des associations concernées doivent être placés sur tous les supports de communication (physiques et électroniques). Un bpi/bpe doit être obtenu à l'avance auprès de nsm@volleyball.ch . SV fournit les logos sous forme d'image ou de fichier d'impression.
Médias sociaux et médias numériques	Swiss Volley est actif sur Facebook (@volleyball.ch), Instagram (swiss.volley) et YouTube (Swiss Volley). Dans la mesure du possible, veuillez marquer Swiss Volley. Les hashtags suivants doivent être utilisés : #SwissVolley, #volleyball
Site web	Il appartient à l'organisateur, après consultation préalable de SV, de créer un site web en plus de la page Facebook.
Dropbox	Tous les documents et modèles nécessaires à l'organisateur sont mis à disposition sur la Dropbox. Toutes les personnes autorisées peuvent charger et télécharger les données. En outre, tous les visuels nécessaires à l'événement seront également mis à la disposition des équipes via Dropbox.

Finances	Description
Droits d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> – Les frais d'inscription, à l'exclusion des frais d'arbitre, pour un tournoi sont les suivants CHF 20.00 par personne et jour pour toutes les personnes qui sont sur la liste des équipes. – Frais d'arbitrage (SAR + M15/M16-M23 environ CHF 190.00 à 230.00, M13 aucun). – En outre, chaque équipe doit payer les dommages causés aux installations et au matériel (perte de ballons) ainsi que les amendes pour comportement antisportif. – Si une équipe quitte le CHSJ de manière anticipée (cérémonie de clôture), elle se verra infliger une amende de 350 CHF.
Compenser	<ul style="list-style-type: none"> – Les frais d'inscription doivent être payés sur place en espèces (en option également via TWINT). – L'organisateur facturera les coûts suivants dans les 14 jours suivant le CHSJ : <ul style="list-style-type: none"> ○ les coûts de l'arbitrage ○ tout dommage aux installations et aux équipements (perte de balles) ○ Amendes pour comportement antisportif
Finances	L'organisateur est seul responsable des coûts (profits/pertes).
Autobus	L'organisateur s'engage à faire appliquer les amendes et taxes conformément au règlement et à les consigner dans le rapport RD. Les amendes et les frais d'inscription supplémentaires dus seront facturés par Swiss Volley.

Mentions légales	Description
Rappels, sanctions et protestations	<ul style="list-style-type: none"> – Le retrait ou la non-présentation d'une équipe inscrite doit être signalé immédiatement à SV. L'équipe en question peut être condamnée par SV à une amende allant jusqu'à 1000 CHF (RV, VIII.15 Catalogue des amendes). Un retrait dû à la mise en quarantaine de l'équipe en est expressément exclu (une mise en quarantaine doit être confirmée par écrit par l'équipe médicale cantonale respective). – Si une équipe n'est pas présente à la cérémonie de clôture, elle se verra infliger une amende de 350 CHF. Cette amende sera déduite de la caution et ira à l'organisateur. – Le tribunal des paris décide immédiatement et définitivement en cas de contestation, d'ambiguïtés et de litiges. Aucun appel n'est possible après le tournoi.
Dispositions finales	<ul style="list-style-type: none"> – En cas de difficultés d'interprétation dues à des différences linguistiques, la version allemande fait foi. – Les devoirs et responsabilités qui surviennent pendant le déroulement des tournois mais qui ne sont pas, ou insuffisamment, réglementés dans cette politique seront décidés par le tribunal des paris. – La présente directive entre en vigueur le 15 mars 2021.
Lieu de juridiction	Berne